

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 06 JUILLET 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026
SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
NOTE DE SYNTHÈSE

Dossier n° 81A-2026	Subvention de fonctionnement à l'association du Racing Club Cubzaguais (RCC)
Dossier n° 81B-2026	Subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires
Dossier n° 82-2026	Tarifs des salles municipales a) Salle du champ de foire – Tarifs 2026/2027 b) Salle Robillard – Tarifs 2027 c) Salle du Mascaret – Tarifs 2027 d) Salle Dantagnan – tarifs 2027 e) Salles « Espace municipal Soucarros » - Tarifs 2027 f) Salle Magic – Tarifs 2027 g) Salle Clemenceau – Tarifs 2027
Dossier n° 83-2026	Spectacles culturels – Tarifs
Dossier n° 84-2026	Ateliers théâtre – Tarifs 2026/2027
Dossier n° 85-2026	Médiathèque – Tarifs
Dossier n° 86-2026	Marché de Noël 2026 – Droit de place
Dossier n° 87-2026	SPIC halte nautique – Budget annexe – Modification des tarifs 2026
Dossier n° 88-2026	Organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2026/2027
Dossier n° 89-2026	Adhésion à la centrale d'achat Gigalis
Dossier n° 90-2026	Avis sur le projet arrêté du schéma départemental d'accueil des gens du voyage
Dossier n° 91-2026	Recrutement d'agents contractuels de remplacement
	Décisions du maire

D – 20260706/1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

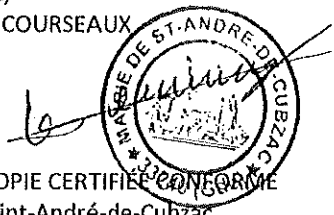
Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme madame Sarah Emmanuelle GACHET, secrétaire de séance.

Le maire,
Mickaël COURSEAUX


POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET



D – 20260706/2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESSE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

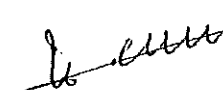
OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 juin 2026

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux le 26 juin 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026 tel qu'il est annexé.

Le maire,
Mickaël COURSEAUX




POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET



D – 2026/81A

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Était présent en position de départ :

Monsieur Michel ARNAUD

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHET
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Subvention de fonctionnement à l'association du Racing Club Cubzaguais (RCC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue la subvention de fonctionnement suivante :

Nom de l'association	Proposition commission 2026
Racing Club Cubzaguais	7 686 €

Le maire,
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260708-D_2026_81B-DE

D – 2026/81B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue les subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Proposition commission 2026
Coopérative scolaire de l'école Pierre Dufour	185,20 €
Coopérative scolaire de l'école Suzanne Lacore	38,80 €

Le maire,
Mickaël COURSEAUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET

MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

D – 2026/82A

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Salle du champ de foire – Tarifs 2026/2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 voix contre (MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ, Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA), fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle du Champ de foire, applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Organisateur de Saint-André-de-Cubzac :

1 ^{ère} utilisation (sauf association culturelle – loi 1905)....	Gratuit
2 ^{ème} utilisation.....	361,00€

Organisateur extérieur à la commune :

Participation aux frais de fonctionnement.....	1 090,00€
--	-----------

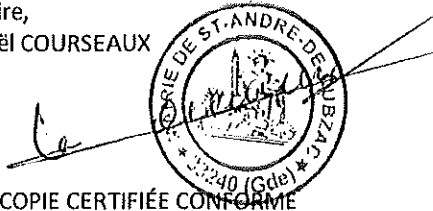
Régie technique (maximum 2 agents) :

- Organisateur de Saint-André-de-Cubzac :	
o Forfait son.....	108,00€
o Forfait lumières.....	108,00€
o Forfait agent.....	108,00€

- Organisateur extérieur à la commune :
 - o Forfait son..... 484,00€
 - o Forfait lumières..... 484,00€
 - o Forfait agent..... 484,00€

Pour tous les utilisateurs de la salle, caution de 500 € (en cas de dégradation ou de disparition du matériel).

Le maire,
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 8 JUIL, 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 033-213303662-20260708-D_2026_82B-DE

D – 2026/82B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAU, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAU – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Salle Robillard – Tarifs 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 voix contre (MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ, Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA), fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle Robillard, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2027 :

Association de Saint-André-de-Cubzac, sauf association culturelle (loi 1905) : Gratuit

Particulier domicilié à Saint-André-de-Cubzac :

- Par jour.....	153,00€
- Week-end (du vendredi 16h au dimanche 20h).....	254,00€
- Caution.....	210,00€

Personnel municipal :

- Une utilisation par an.....	Gratuite
- Caution.....	210,00€

Autre utilisateur :

- Par jour.....	360,00€
- Week-end (du vendredi 16h au dimanche 20h).....	625,00€
- Caution.....	210,00€

Le maire,
Mickaël COURSEAUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le , - 8 JUIL. 2026



La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 033-213303662-20260708-D_2026_82C-DE

D – 2026/82C

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHET
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Salle du Mascaret – Tarifs 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 voix contre (MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ, Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA), fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle du Mascaret, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2027 :

Association de Saint-André-de-Cubzac, sauf association culturelle (loi 1905) : .. Gratuit

Particulier domicilié à Saint-André-de-Cubzac

- Journée.....	326,00€
- Week-end (du vendredi 16h au dimanche 20h).....	543,00€
- Caution.....	200,00€

Particulier hors commune

- Journée.....	742,00€
- Week-end (du vendredi 16h au dimanche 20h).....	1 188,00€
- Caution.....	200,00 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260708-D_2026_82C-DE

SLO

Autre utilisateur

- ½ Journée.....	193,00€
- Journée.....	386,00€
- Week-end (du vendredi 16h au dimanche 20h).....	774,00€
- Caution.....	200,00€

Le maire,
Mickaël COURSE



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET

D – 2026/82D

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Salle Dantagnan – Tarifs 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 voix contre (MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ, Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA), fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle Dantagnan, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2027 :

Association Saint-André-de-Cubzac, sauf association culturelle (loi 1905) : **Gratuit**

Autre utilisateur :

- ½ journée.....	133,00€
- Journée.....	258,00€
- Caution.....	200,00€

Le maire,

Mickaël COURSEAUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le , - 8 JUIL. 2026

La secrétaire,

Sarah Emmanuelle GACHET

D – 2026/82E

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Salles « Espace municipal Soucarros » – Tarifs 2027

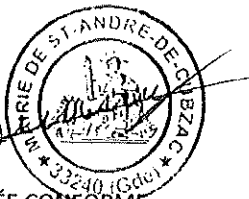
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 voix contre (MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ, Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA), fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement des salles de « l'Espace municipal Soucarros », applicables à compter du 1^{er} Janvier 2027 :

Association de Saint-André-de-Cubzac, sauf association culturelle (loi 1905) : **Gratuit**

Autre utilisateur :

- ½ journée.....	79,00 €
- Journée.....	141,00 €
- Caution.....	200,00 €

Le maire,
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET



D – 2026/82F

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAU, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAU – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Salle Magic– Tarifs 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 voix contre (MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ, Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA), fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle Magic, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2027 :

**Association de la commune, sauf association culturelle (loi 1905),
et établissement scolaire Haute-Gironde :**

- Par jour.....	76,00 €
- Caution.....	210,00 €

Autre utilisateur :

- Par jour.....	182,00€
- Caution.....	210,00€

Le maire,
Mickaël COURSEAU



La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 8 JUIL. 2026

D – 2026/82G

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAU, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAU – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Salle Clemenceau – Tarifs 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 voix contre (MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ, Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA), fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle Clemenceau, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2027 :

Association de Saint-André-de-Cubzac, sauf association culturelle (loi 1905) : **Gratuit**

Autre utilisateur :

- ½ journée..... 94,00€
- Journée..... 159,00€
- Caution..... 200,00€

Le maire,
Mickaël COURSEAU


POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 8 JUL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET



D – 2026/83

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Spectacles culturels – Tarifs 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 voix contre (MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ, Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA), fixe à 7 €, 13 € et 16 € les tarifs applicables aux spectacles organisés par la commune à partir du 1^{er} janvier 2027.

Le maire,
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 6 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET

D – 2026/84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

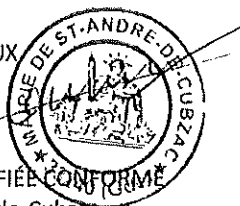
Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Ateliers théâtre – Tarifs 2026/2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient les tarifs des ateliers théâtre pour la période comprise entre le 6 octobre 2026 et le 30 juin 2027 comme suit :

- | | |
|---|-----|
| - Tarif trimestriel pour un enfant habitant Saint-André-de Cubzac | |
| Groupe des 7/11 ans : | 71€ |
| Groupe des 12/18 ans : | 73€ |
| - Tarif trimestriel pour un enfant habitant hors commune | |
| Groupe des 7/11 ans : | 84€ |
| Groupe des 12/18 ans : | 87€ |

Le maire,
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET

D – 2026/85

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Médiathèque – Tarifs

La médiathèque municipale est un équipement culturel de proximité dont la vocation est de favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'information, à la culture et aux loisirs.

Afin de renforcer l'accessibilité de ce service public et de favoriser le développement de la lecture publique sur le territoire communal, la municipalité souhaite instaurer la gratuité de l'inscription à la médiathèque pour l'ensemble des habitants de Saint-André-de-Cubzac.

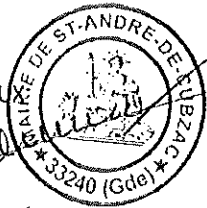
Cette mesure concerne uniquement les adultes résidant à Saint-André-de-Cubzac, dont le tarif d'inscription annuel passe de 10 € à la gratuité.

Les autres dispositions tarifaires demeurent inchangées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 abstentions (MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ, Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA), adopte la grille tarifaire suivante :

Habitants de Saint-André-de-Cubzac – Adultes et mineurs.....	Gratuit
Habitants hors commune – Adultes.....	20,00 €
Habitants hors commune – Mineurs et étudiants.....	5,00 €
Demandeurs d'emploi.....	Gratuit
Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS, ASPA).....	Gratuit
Professionnels de la petite enfance et de l'éducation dans l'exercice de leurs missions Sociaux, établissements médico-sociaux, maisons de retraite, etc.).....	Gratuit

Le maire,
Mickaël COURSEAU



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET



D – 2026/86

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHEL – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Yann LUPRICE, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Étaient excusés(es) sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

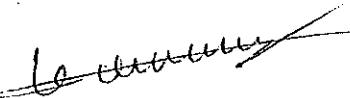
Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Marché de Noël 2026 – Droit de place

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient comme suit le tarif qui s'appliquera aux exposants du marché de Noël qui sera organisé en décembre 2026 :

Tarif 2026	
-	3,00 € le mètre linéaire dans la limite de 4 m (hors associations) obligation de présence sur l'ensemble de la journée
-	50,00 € caution

Le maire,
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET





MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 033-213303662-20260708-D_2026_87-DE

D – 2026/87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : SPIC halte nautique – Budget annexe – Modification des tarifs 2026

Vu la création du SPIC de la halte nautique de Saint-André-de-Cubzac, régie dotée de la seule autonomie financière, par délibération du 2 juillet 2018, et ses statuts approuvés lors de cette même séance ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du SPIC de la halte nautique en date du 3 juin 2026 ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de modifier dès à présent les tarifs d'emplacements temporaires et de supprimer le tarif d'emplacement temporaire en période estivale dédié aux locataires de corps morts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs d'utilisation de la halte nautique pour l'année 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260708-D_2026_87-DE

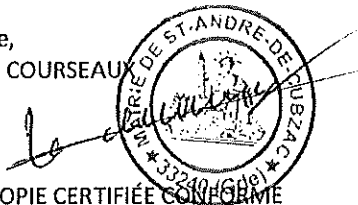
S/LO

	Tarifs modifiés 2026 Proposition
Emplacement au ponton	66,00 € TTC (55 € HT) / mètre linéaire / an
Utilisation du ponton pour accès aux corps morts	23,80 € TTC (19,83 € HT) / an
Emplacement temporaire au ponton en période estivale* Forfait de 15 jours (renouvelable)	10,00 € TTC (8,33 € HT) / mètre linéaire
Emplacement temporaire, en période estivale* pour un locataire de corps mort Forfait de 15 jours (renouvelable)	Supprimé
Emplacement temporaire au ponton en période hivernale** Forfait pour toute la période	30,00 € TTC (25 € HT) / mètre linéaire

**Période estivale : période allant de la mise à l'eau des bateaux (mi-avril) jusqu'à la sortie des bateaux (mi-novembre).*

***Période hivernale : période allant de la sortie des bateaux (mi-novembre) jusqu'à la remise à l'eau des bateaux (mi-avril).*

Le maire,
Mickaël COURSEAU



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET

D – 2026/88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHT – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU

Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN

Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2026/2027

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser pour une durée de trois ans renouvelable après un nouvel examen, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur huit demi-journées sur quatre jours.

Par délibération du 26 février 2018, le conseil municipal avait émis un avis favorable au retour à la semaine d'enseignement sur quatre jours. Cet avis a été reconduit par délibération du 5 juillet 2021. Il appartient aujourd'hui au conseil municipal de reconduire la procédure dérogatoire s'il souhaite maintenir la semaine d'enseignement sur quatre jours.

Aussi, vu l'avis favorable de chacun des conseils d'écoles des écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune de Saint-André-de-Cubzac pour le maintien de la semaine à quatre jours, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

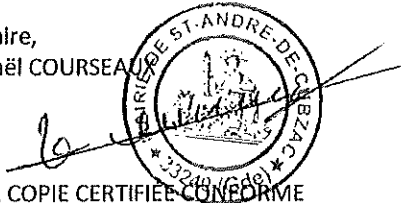
Publié le

ID : 033-213303862-20260708-D_2026_88-DE

510

- de valider le maintien de la semaine à quatre jours pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune ;
- de communiquer au directeur académique la présente délibération ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Le maire,
Mickaël COURSEAU



POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET

D – 2026/89

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat Gigalis

Il est proposé d'adhérer à une nouvelle centrale d'achat accessible aux collectivités territoriales et spécialisée dans les achats numériques. Cette centrale d'achat est proposée par Gigalis, un groupement d'intérêt public (GIP) créé à l'initiative de la Région Pays de la Loire ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achat au sens de l'article L.2113-2 du code de la commande publique.

Son périmètre d'intervention est national. Gigalis n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés et permet de résilier l'adhésion à tout moment. La commune restera libre de recourir ou non à la centrale d'achat en fonction de ses besoins.

L'adhésion à la centrale d'achat Gigalis est gratuite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion à la centrale d'achat Gigalis ;
- autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

Le maire,

Mickaël COURSEAUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 8 JUIL. 2026

La secrétaire,

Sarah Emmanuelle GACHET

D – 2026/90

MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Étaient excusés(es) sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Avis sur le projet arrêté du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Les politiques publiques à destination des gens du voyage (GDV) visent à assurer le droit à un accueil et un habitat adapté, dans le respect des modes de vie et d'habiter spécifiques de ce public.

Dans cet objectif, la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit, dans chaque département, l'élaboration conjointe par l'État et le conseil départemental d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV), qui, en fonction des besoins constatés, doit prévoir le nombre, la localisation et la capacité des aires et terrains à créer par les EPCI (aires permanentes, aires de grands passage, terrains familiaux locatifs), ainsi que les actions sociales nécessaires à leur insertion. Le schéma départemental détermine également les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement à l'occasion des grands rassemblements. Le SDAHGV est d'une durée de 6 ans.

Le SDAHGV 2019-2024 a été adopté par le préfet de la Gironde et le président du conseil départemental de la Gironde le 1^{er} octobre 2019. La révision du schéma a été engagée lors de la commission départementale consultative des gens du voyage, qui s'est tenue le 5 décembre 2024. C'est cette commission qui pilote toute la procédure d'élaboration du nouveau schéma et qui en assure le suivi. Elle est composée de représentants des services de l'État et du département, d'élus communaux et intercommunaux, de représentants de la communauté des gens du voyage et de représentants proposés par la caisse d'allocations familiales.

La première étape a consisté en la réalisation d'un diagnostic avec la mise en place de plusieurs démarches de concertation (enquête, questionnaires, entretiens individuels, atelier participatif) auprès des différents publics concernés par le sujet (collectivités, gens du voyage, gestionnaires d'équipements...).

Il ressort de ce diagnostic les enjeux suivants au niveau départemental.

Sur les enjeux liés à l'accueil des gens du voyage :

- Un déficit persistant du nombre de places disponibles (non-exécution des prescriptions du schéma précédent, vieillissement des équipements et dégradations, fermetures d'aires d'accueil sans mise à disposition de terrains de substitution) ;
- Des difficultés pour assurer une gestion sereine des équipements (manque d'association des usagers, turn-over important des agents de gestion et manque de formation, manque de développement et de suivi des projets socio-éducatifs) ;
- Un détournement de la fonction première des équipements d'accueil en faveur de la résidentialisation (manque de dispositifs d'habitat permettant aux ménages souhaitant se sédentariser de poursuivre leur parcours résidentiel, déficit d'équipements disponibles qui font craindre aux usagers la perte d'une place en aires d'accueil) ;
- Une augmentation du nombre de stationnements illicites recensés depuis la publication du précédent schéma.

Sur les enjeux liés à l'habitat des gens du voyage

- Un déficit persistant du nombre de places disponibles en terrains familiaux ;
- Un besoin de sécurisation des ménages souhaitant se sédentariser ;
- Un besoin de diversification de l'offre d'habitat pour répondre à la diversité des besoins exprimés ;
- La nécessité d'assurer l'inclusion des opérations au sein du tissu urbain, afin d'éviter tout phénomène de relégation et de garantir un cadre de vie sain et agréable aux familles.

Sur les enjeux liés aux aires de grand passage

- Un travail sur la gestion des petits groupes (locaux ou non) qui se greffent aux grands groupes afin de pouvoir s'installer durablement sur les aires de grand passage, perturbant ainsi la coordination à l'échelle départementale.
- La nécessité de poursuivre les visites des aires avant l'ouverture de la saison des grands passages et d'associer les usagers aux projets afin de garantir la qualité des équipements mis à disposition.

Sur les enjeux liés aux grands rassemblements

- La nécessité de travailler à l'échelle nationale à un cadre réglementaire et financier pour mieux répartir les coûts liés à la sécurisation du grand rassemblement ;
- La nécessité de construire un dispositif permettant de réduire les coûts annuels liés à l'organisation de l'événement et de cadrer les responsabilités respectivement supportées par l'État, les collectivités et les organisateurs.

Sur les enjeux liés aux conditions de vie des gens du voyage en gironde

- Au niveau santé (espérance de vie réduite, faible accès aux soins, prévalence élevée de maladies chroniques et détresse psychologique liée à l'instabilité résidentielle) ;
- Au niveau scolaire (importance de l'école maternelle comme levier d'inclusion, réduction du recours à l'instruction en famille, nécessité d'un accompagnement renforcé, mise en place d'instances départementales pour prévenir l'évitement scolaire ;
- Au niveau insertion sociale et inclusion (sorties du dispositif RSA encore limitées, besoins spécifiques émergents).

Ce diagnostic a été affiné par arrondissement. Sur celui de Blaye, seules les aires de Saint-André-de-Cubzac et de Tauriac sont encore ouvertes, avec un taux d'occupation très important pour la première. Les aires du Nord de l'arrondissement étaient peu occupées même avant leur fermeture. Entre 2019 et 2024, 34 stationnements illicites ont été signalés en moyenne sur l'arrondissement. Ces stationnements illicites relèvent pour la plupart de situations de transit. Le diagnostic dénombre aussi 35 ménages environ en situation d'errance dont 25 ménages sur le territoire du Grand Cubzaguais.

Il ressort de ce diagnostic complémentaire et de la phase de concertation les besoins et les enjeux suivants :

- proposer des solutions d'habitat adapté pour les familles sédentarisées, notamment celles sur les aires d'accueil permettant de rendre aux équipements leur fonction première d'accueil ;
- reconstituer et maintenir l'offre d'accueil pour limiter les stationnements illicites ;
- reconstituer temporairement l'offre d'accueil sur le territoire du Blayais ;
- penser l'accueil et l'habitat adapté de façon concertée et cohérente à l'échelle de l'arrondissement ;
- repenser la localisation des équipements, en terme d'attractivité et de possibilité de gestion de proximité pour éviter les dégradations ;
- repenser le modèle économique de gestion des équipements à l'échelle du territoire ;
- résorber les situations d'habitat indigne.

A l'issue de cette phase, des prescriptions pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage sont déterminées pour chaque arrondissement et un programme d'actions est établi pour l'ensemble des territoires concernés par le présent schéma. Ce programme d'actions a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des prescriptions, mais aussi de favoriser des actions visant à améliorer l'accès à la santé, à la scolarité et à l'insertion professionnelle des publics concernés.

Concernant plus particulièrement le territoire du Grand Cubzaguais, il n'y a pas de prescriptions relatives à l'obligation de réaliser des aires d'accueil (permanentes) ou de grand passage. Par contre, le SDAHGV prescrit la création de 16 places de terrains familiaux locatifs sur la commune de Saint-André-de-Cubzac afin de répondre aux besoins des familles en errance sur le territoire du Grand Cubzaguais, et ainsi redonner à l'aire d'accueil de la commune sa vocation première car cette dernière connaît une sédentarisation importante.

Lors de la commission départementale consultative du 16 octobre 2025, le Grand Cubzaguais Communauté de Communes avait proposé en alternative de transformer l'aire d'accueil de Tauriac, sous utilisée, en terrains familiaux locatifs. Cette proposition n'a pas été retenue dans le présent projet.

Or, les familles identifiées sur le territoire constituent plusieurs groupes et il semble compliqué d'un point de vue social de pouvoir les réunir sur un seul tènement foncier. Aussi, au vu du contexte local, il conviendrait de scinder en plusieurs unités les 16 terrains familiaux.

Par ailleurs, il conviendrait d'élargir le périmètre de localisation de ces terrains familiaux aux communes limitrophes sachant que la commune de Saint-André-de-Cubzac ne dispose pas actuellement de terrain pouvant correspondre à la superficie nécessaire et aux critères d'implantation demandés. En outre, le fait de positionner les terrains familiaux sur au moins deux communes permettrait de mieux prendre en compte les attaches familiales de ces foyers.

En tant que commune de plus de 5 000 habitants, la commune de Saint-André-de-Cubzac a été sollicitée pour rendre son avis sur le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) 2026-2031 de la Gironde ci-annexé.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de SDAHGV avec une réserve concernant la prescription relative à la localisation et à la répartition des 16 terrains familiaux sur la commune de Saint-André-de-Cubzac. La commune souhaiterait que le périmètre d'installation de ces terrains familiaux soit élargi aux communes limitrophes afin de créer plusieurs unités au lieu d'un seul emplacement, ce qui correspondrait mieux aux besoins des familles en errance sur le territoire du Grand Cubzaguais.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260708-D_2026_90-DE

SLOW

Vu le code général des collectivités territoriales ;

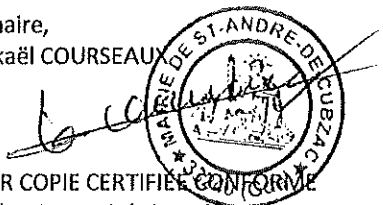
Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le projet arrêté du schéma département d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 abstentions (MM. LE CAMUS, KERMAGORET, HILLAIRET, DESRAMÉ, Mmes BANSERET, PELONG, SARRAILLA) :

- approuve le projet de SDAHGV avec une réserve concernant la prescription relative à la localisation et à la répartition des 16 terrains familiaux sur la commune de Saint-André-de-Cubzac. La commune souhaiterait que le périmètre d'installation de ces terrains familiaux soit élargi aux communes limitrophes afin de créer plusieurs unités au lieu d'un seul emplacement, ce qui correspondrait mieux aux besoins des familles en errance sur le territoire du Grand Cubzaguais ;
- dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le président du conseil départemental et à madame la préfète.

Le maire,
Mickaël COURSEAU



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET

A handwritten signature of Sarah Emmanuelle Gachet.

D – 2026/91

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mickaël COURSEAUX, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PEROU – Monsieur Vincent POUX – Madame Hélène RICHET – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Sarah Emmanuelle GACHET – Monsieur Yann HERBER – Madame Julie COLIN – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Pascal SERIZIER – Madame Aurore TRELAÛN – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Michel ARNAUD – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Aurore VALETTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Daniel THEBAULT – Monsieur Mathieu GROS – Monsieur Pierre LE CAMUS – Madame Lindsay BANSERET – Monsieur Julien KERMAGORET – Madame Vanessa PELONG – Monsieur Dimitri HILLAIRET – Madame Aude SARRAILLA – Monsieur Jean-François DESRAMÉ.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Pascale AYMAT, procuration à monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
Madame Angélique BARESE, procuration à madame Aurore TRELAÛN
Madame Sabrina SANTOS, procuration à monsieur Vincent POUX

Était excusé sans procuration :

Monsieur Vincent CHARRIER

Secrétaire de séance :

Madame Sarah Emmanuelle GACHET

OBJET : Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Vu le courrier émanant du contrôle de légalité de la sous-préfecture de Blaye, enregistré en mairie le 27 avril 2026, demandant le retrait de la délibération du conseil municipal n° D-2026/46 du 13 avril 2026, au motif que « la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats, la nature, la durée, la détermination des grades correspondants aux emplois créés ainsi que les motifs invoqués pour recruter des agents contractuels, ne peuvent pas être délégués au maire par le conseil municipal, dans la mesure où ils sont attachés à la création de l'emploi en lui-même. Cette compétence n'étant pas prévue par le code général des collectivités territoriales, sa délégation au maire est irrégulière » ;

Considérant que cette observation de la Préfecture a conduit le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Gironde, auquel est affilié la commune, à revoir la rédaction de son modèle de délibération portant autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement pour l'ensemble des effectifs permanents des collectivités ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 332-13 ;

Vu le tableau des effectifs de la commune de Saint-André-de-Cubzac ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260708-D_2026_91-DE

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public, y compris en cas d'indisponibilité temporaire des agents permanents ;

Considérant que, conformément à l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique, en cas d'indisponibilité temporaire de l'agent recruté sur un emploi permanent et afin d'assurer la continuité du service public, un agent contractuel de remplacement pourra être recruté sur le grade occupé par l'agent momentanément indisponible, selon les conditions de rémunération correspondantes à l'échelle indiciaire de son grade, ou les échelles indiciaires du cadre d'emplois si le profil de l'agent recruté pour assurer le remplacement, notamment ses diplômes, qualifications et expériences, le justifient, sans que toutefois celle-ci soit manifestement disproportionnée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- procède à l'abrogation de la délibération n° D-2026/46 du 13 avril 2026 ;
- autorise le recrutement d'agents contractuels afin de pourvoir les emplois permanents existants et pourvus au tableau des effectifs par des agents momentanément indisponibles ;
- dit que ces emplois pourront, en cas d'indisponibilité momentanée de l'agent l'occupant, être pourvus par un agent contractuel de remplacement selon les dispositions de l'article L. 332-13 et les modalités précitées ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget principal de la commune ;
- dit que monsieur le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le maire,
Mickaël COURSEAUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 8 JUIL. 2026

La secrétaire,
Sarah Emmanuelle GACHET

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (33240)

Envoyé en préfecture le 05/07/2025
 Révisé en préfecture le 05/07/2025
 Page 4 de 4
 ID : 033243303623202007020 0 2025 81CE

Commune de ...								
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Libellé de l'emploi	Tpe travail	Situation au 24/11/2025	Situation nouvelle au 01/08/2026	Postes pourvus au 01/08/2026
Ou référence CGFP (cadre d'emplois, grade, catégoriel) pour emplois contractuels								
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des Services (emploi fonctionnel administratif)	DGS comme de 10 000 à 20 000 hab.	A	DGS (détachement)	TC	1	1	1
	Attachés	Attaché hors classe	A	Responsable administratif	TC	1	1	1
		Attaché principal	A	Responsable service finances - personnel	TC	1	1	1
				Responsable service accueil - état-civil - formalités - action sociale	TC	1	1	1
		Attaché	A	Responsable service sports	TC	1	1	1
				Responsable service culture - vie associative	TC	1	1	1
				Responsable service affaires juridiques et procédures	TC	1	1	1
				Juriste (service affaires juridiques et procédures)	TC	1	1	1
				Responsable service affaires scolaires - jeunesse	TC	1	1	1
				Vacant	TC	2	1	0
				Assistant de direction	TC	0	1	1
	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe	B	Assistant de direction	TC	1	0	0
		Rédacteur principal 2ème classe	B	Vacant	TC	1	1	0
		Rédacteur	B	Vacant	TC	1	1	0
				Vacant	TC	1	1	0
	Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Agent du service accueil - état-civil - formalités - action sociale	TC	1	1	1
				Agent de médiathèque	TC	2	2	2
				Agent du service finances - personnel	TC	1	1	1
				Agent du service affaires scolaires - jeunesse	TC	1	1	1
				Vacant	TC	1	1	0
				Vacant	TC	1	1	0
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Agent du service accueil - état-civil - formalités - action sociale	TC	2	2	2
				Agent administratif - service de police municipale	TC	1	1	1
				Agent du service finances - personnel	TC	1	1	1
				Agent du service urbanisme	TC	1	1	1
				Agent du service culture - Vie associative	TC	1	1	1
				Agent administratif des services techniques	TC	0	1	1
				Vacant	TC	1	1	0
		Adjoint administratif	C	Agent du service affaires scolaires - jeunesse	TC	1	1	1
				Agent administratif	TC	1	2	1
				Agent du service accueil - état-civil - formalités - action sociale	TC	1	1	1
				Agent du service finances - personnel	TC	2	2	1
				Agent administratif des services techniques	TC	1	0	0
				Agent du service communication	TC	1	1	1
Vacant				TC	1	1	0	
Total filière administrative :						34	34	27

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (33240)

Envoyé en préfecture le 05/07/2025
 Pris en préfecture le 05/07/2025
 Publiée le 05/07/2025
 ID: 010-21030482-20250705-D-2025-0100

</

En-cypte en prefecture le 05/07/2025
Papier en prefecture le 05/07/2025
P.2.16 le \$LOW
ID: 033-213505-07 00360708-0 2026 51-CE

</

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (33240)

Envoyé en préfecture le 05/07/2025
 Reçu en préfecture le 05/07/2025
 Publiée le 05/07/2025
 ID : 032 2103062 20250705 0000 0140

					Postes ouverts			
Filière	Cadre d'emplois	Grade	Catégori e	Libellé de l'emploi	Spé travail	Situation au 24/11/2025	Situation nouvelle au 01/09/2026	Postes pourvus au 01/09/2026
EMPLOIS CONTRACTUELS*								
Article L 332-8.2°	Attachés	Attaché	A	Responsable du service communication	TC	1	1	1
Article L 332-8.2°	Attachés	Attaché	A	Responsable du service urbanisme	TC	1	1	1
Article L 332-24	Attachés	Attaché	A	Manager de commerces (vacant)	TC	1	1	0
Article L 333-1	Statut particulier : décret n° 87-1604 du 16/12/1987		A	Collaborateur de Cabinet	TC	1	1	1
Article L 332-8.2°	Techniciens	Technicien	B	Chargé de mission ingénierie et assistance projets	TC	1	1	1
Article 332-8.2°	Rédacteurs	Rédacteur	B	Chargé de développement culturel - adjoint au responsable du service culture - vie associative	TC	1	1	1
Article L 332-23.1°	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Agent polyvalent des écoles	TC	3	5	3
Article L 332-8.2°	Adjointes d'animation	Adjoint d'animation	C	Préférent périscolaire (vacant)	TC	1	0	0
Article L 332-23.1°	ATSEM	ATSEM principal de 2° classe	C	ATSEM	TC	4	3	4
Article L 332-8.2°	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Vacant	TC	1	0	0
Article L 332-23.1°	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Agent polyvalent des écoles	TC	1	0	1
Article L 332-8.5°	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Agent polyvalent des écoles	<17,5h/sem	3	3	2
Article L 332-8.2°	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Agent d'entretien des locaux de la Garosse	TC	1	1	1
Article L 332-23.1°	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Agent de maintenance des bâtiments	TC	1	1	1
Article L 332-23.1°	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Agent du pôle entretien	TC	0	1	1
Article L 332-8.2°	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Agent du service environnement - gestion différenciée	TC	1	1	1
Article L 332-8.5°	Adjointes administratifs	Adjoint administratif	C	Agent du service culture - vie associative	<17,5h/sem	1	1	1
Article L 332-8.2°	Adjointes administratifs	Adjoint administratif	C	Agent du service finances - personnel	TC	1	1	1
Article L 332-8.2°	Adjointes administratifs	Adjoint administratif	C	Agent du service communication (vacant)	TC	1	0	0
Article L 332-8.2°	Adjointes administratifs	Adjoint administratif	C	Vacant	TC	1	0	0
Article L 332-23. 1°	Adjointes administratifs	Adjoint administratif	C	Agent recenseur	32h/sem	2	2	0
Article L 332-23. 1°	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Agent de propreté urbaine	TC	0	2	2
Contrat Parcours Emploi Compétences	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Agent du service bâtiments - pôle entretien	TC	1	1	0
	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Agent de propreté urbaine	TC	1	1	0
	Adjointes techniques	Adjoint technique	C	Vacant	TC	1	1	0
	Contrat d'apprentissage - Préparation d'un CAP AEPF - service affaires scolaires jeunesse					TC	2	2
Contrat d'apprentissage - Préparation d'un BTS assistant manager - service accueil - état-civil - formalités - action sociale					TC	1	1	1
Contrat d'apprentissage - Préparation d'un CAP Jardinier Paysagiste - service environnement - gestion différenciées					TC	1	1	0
Contrat d'apprentissage - Préparation d'un Bac Pro aménagements paysagers - service environnement - gestion différenciée					TC	1	1	1
Total contractuels :						36	35	26

*hors contrats de remplacement (article 332-13 du CGFP), contrats d'engagement en service civique ou stagiaires gratifiés, non recensés dans le tableau des effectifs.

Décisions du maire :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 055 en date du 22 mai 2026 de louer la salle Dantagnan le vendredi 29 mai 2026. La commune facturera cette régie 129 € la demi-journée, soit 129 €, pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 056 en date du 22 mai 2026 de louer la salle 3 Soucarros le mercredi 3 juin 2026. La commune facturera cette régie 76 € la demi-journée, soit 76 €, pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 057 en date du 22 mai 2026 de louer la salle du Mascaret le jeudi 4 juin 2026. La commune facturera cette régie 187 € la demi-journée, soit 187 €, pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 058 en date du 22 mai 2026 de louer la salle du Mascaret le mercredi 17 juin 2026. La commune facturera cette régie 187 € la demi-journée, soit 187 €, pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 059 en date du 22 mai 2026 de louer la salle Clemenceau le jeudi 25 juin 2026. La commune facturera cette régie 91 € la demi-journée, soit 91 €, pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 060 en date du 22 mai 2026 de louer la salle du Champ de Foire le mardi 2 juin 2026. La commune facturera cette régie 312 € la journée, soit 104 € de forfait son, 104 € de forfait agent, 104 € forfait lumière, pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 061 en date du 26 mai 2026 de délivrer une concession pour trente ans, d'une superficie de 3,78 m², au cimetière communal pour la période du 26/05/2026 au 27/05/2056. La concession n° 65637 est accordée moyennant la somme de 294,00 €.

Décision n° 063 en date du 26 mai 2026 de louer la salle du Mascaret le mercredi 27 mai 2026. La commune facturera cette régie 187 € la demi-journée, soit 187 € pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 064 en date du 26 mai 2026 de louer la salle Dantagnan le mercredi 27 mai 2026. La commune facturera cette régie 129 € la demi-journée, soit 129 € pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 065 en date du 27 mai 2026 d'attribuer le marché de travaux dans les bâtiments communaux – Lot 1 : Fourniture et mise en peinture des murs et boiseries des écoles, à l'entreprise SAS MARRAUD, située à Montendre (17130) pour un montant de 15 624,00 € HT.

Décision n° 066 en date du 27 mai 2026 d'attribuer le marché de travaux dans les bâtiments communaux – Lot 2 : Fourniture et pose de revêtements de sols de l'école Suzanne Lacore, à l'entreprise EPRM SAS, située à Saint-Loubès (33450) pour un montant de 6 405,00 € HT.

Décision n° 067 en date du 27 mai 2026 d'attribuer le marché de travaux dans les bâtiments communaux – Lot 3 : Fourniture et mise en œuvre de l'isolation et des plafonds suspendus des écoles, à l'entreprise SARL B2R, située à Tauriac (33710) pour un montant de 10 800,75 € HT.

Décision n° 068 en date du 27 mai 2026 d'attribuer le marché de travaux dans les bâtiments communaux – Lot 4 : Réfection totale de la toiture et isolation de la salle du Mascaret à l'entreprise DUPUY FRERES, située à Cavignac (33620) pour un montant de 36 977,20 € HT comprenant l'offre de base pour un montant de 31 000,00 € HT et l'option n°1 pour un montant de 5 977,40 € HT.

Décision n° 069 en date du 27 mai 2026 d'attribuer le marché de travaux dans les bâtiments communaux – Lot 5 : Fourniture et mise en œuvre de destratificateurs à l'entreprise IGIENAIR, située à Peujard (33240) pour un montant de 29 045,56 € HT.

Décision n° 070 en date du 28 mai 2026 de signer l'avenant n°8 du lot n°1 « VRD » au marché de travaux de requalification d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, de la place Raoul Larche et du Cours Clemenceau, notifié le 14 octobre 2024 COLAS située à blaye (33390) et ayant pour objet de prendre acte de la balance des plus-values et des moins-values au cours de la réalisation du chantier. L'avenant entraîne une moins-value de 36 378,45 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 2 107 435,04 € HT.

Décision n° 071 en date du 28 mai 2026 de reconduire le marché relatif à la fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – lot 3 : habillements et accessoires spécifiques pour les ASVP et policiers municipaux, notifié le 16 juin 2025 à l'entreprise GK PROFESSIONAL, située à Bagnolet (93170), pour la première fois du 16 juin 2026 au 15 juin 2027.

Décision n° 072 en date du 28 mai 2026 de louer la salle Robillard, le samedi 6 et dimanche 7 juin 2026. La commune facturera cette régie 246€ le week-end, soit 246€ pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 073 en date du 28 mai 2026 d'accepter le don proposé par l'APE Bertrand Cabanes, d'un tuyau d'arrosage brumisateur.

Décision n° 087 en date du 2 juin 2026 de céder à l'entreprise Destrian à Artigues-près-Bordeaux (33370), une tondeuse autoportée de marque Kubota, pour un montant de 2 000 € TTC (deux mille euros). Cette cession donnera lieu à l'émission d'un titre exécutoire formant avis des sommes à payer, et le bien sera sorti de l'inventaire. Valeur nette comptable du bien dans l'actif à la date de la cession : 0 €.

Décision n° 088 en date du 10 juin 2026 de reconduire le marché de fourniture et d'impression d'enveloppes et de papiers entête Mairie écoresponsables, à l'entreprise Imprimerie du Bois de la Grave située à Saint-Médard-en-Jalles (33160), pour la deuxième fois du 7 octobre 2026 au 6 octobre 2027.

Décision n° 089 en date du 11 juin 2026 de louer la salle du Champ de Foire, le vendredi 19 juin 2026. La commune facturera cette régie 312 € la journée, soit 104 € de forfait son, 104 € forfait agent, 104 € de forfait lumière, pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 090 en date du 16 juin 2026 d'accepter l'indemnisation proposée par la MAAF, située à Niort (79036), d'un montant de 774,08 € suite au sinistre du 20 juin 2025 relatif à la surcharge du réseau électrique endommageant les congélateurs utilisés lors de la kermesse

Décision n° 091 en date du 16 juin 2026 d'accepter l'indemnisation proposée par la SMACL, située à Niort (79000), d'un montant de 2 952,94 € afin de procéder à des réparations suite à un dégât des eaux survenu le 20 janvier 2026 dans la salle Dantagnan.

Décision n° 092 en date du 24 juin 2026 de signer l'avenant n°1 du lot n°1 « Fourniture et mise en peinture des murs et boiseries des écoles » au marché de travaux dans les bâtiments communaux, notifié le 29 mai 2026 à la SAS MARRAUD située à Montendre (17130) et ayant pour objet d'étendre la possibilité d'intervention de l'entreprise titulaire aux vacances scolaires de la Toussaint, soit du 17 octobre au 2 novembre 2026, dans l'intérêt du bon déroulement des opérations.

Décision n° 093 en date du 24 juin 2026 de signer l'avenant n°1 du lot n°3 « Fourniture et mise en œuvre de l'isolation et des plafonds suspendus des écoles » au marché de travaux dans les bâtiments communaux, notifié à la SARL B2R située à Tauriac (33710) et ayant pour objet d'étendre la possibilité d'intervention de l'entreprise titulaire aux vacances scolaires de la Toussaint, soit du 17 octobre au 2 novembre 2026, dans l'intérêt du bon déroulement des opérations.

Décision n° 094 en date du 24 juin 2026 de délivrer une concession pour quinze ans, d'une case cinéraire, au cimetière communal pour la période du 24/06/2026 au 23/06/2056. La concession n° 65638 est accordée moyennant la somme de 923,00€.

Décision n° 095 en date du 24 juin 2026 de louer la salle du Champ de Foire, le vendredi 3 juillet 2026. La commune facturera cette régie 208 €. Soit 104 € forfait lumière, 104 € forfait agent.

Décision n° 096 en date du 26 juin 2026 de louer la salle du Mascaret, le samedi 4 juillet 2026. La Commune facturera cette régie 316€ la journée, soit 316€ pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 097 en date du 24 juin 2026 de délivrer une concession pour trente ans, d'une superficie de 3,78 m², au cimetière communal pour la période du 24/06/2026 au 23/06/2056. La concession n° 65639 est accordée moyennant la somme de 294,00 €.

Décision n° 098 en date du 26 juin 2026 de louer le Champ de Foire le dimanche 28 juin 2026. La Commune facturera cette régie 1 182€. Soit 104€ forfait lumière, 104 € forfait son et 208€ forfait agent, pour la première présentation et 350€ pour la location, 104€ forfait lumière, 104€ forfait son et 208€ forfait agent, pour la deuxième représentation.

Décisions concernant l'exercice du droit de préemption :

DATE DECISION	N° DECISION	N° DIA	PARCELLE CADASTREE	ADRESSE	OBJET DE LA DECISION
20/05/2026	047-2026	DIA 26J0046	Section AC numéro 609	7 Bis rue de la Cabeyre	renonce à exercer son droit de préemption
20/05/2026	048-2026	DIA 26J0047	Section B numéro 2380 Section B numéro 2401 Section B numéro 415	515 Chemin de Seignan Sud	renonce à exercer son droit de préemption
26/05/2026	062-2026	DIA 26J0055	Section AL numéro 322	6 rue Max Linder	renonce à exercer son droit de préemption
01/06/2026	074-2026	DIA 26J0053	Section D numéro 2953 Section D numéro 2961	19 rue Alice Guy	renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	075-2026	DIA 26J0048	Section AS numéro 18	13 rue des Marguerites	renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	076-2026	DIA 26J0049	Section AB numéro 717 Section AB numéro 1946	34 Allée du Champ de Foire	renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	077-2026	DIA 26J0050	Section AO numéro 292	54 rue de la Fontaine	renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	078-2026	DIA 26J0051	Section AM numéro 222 (Anciennement section AM numéro 45)	7 Bis Allée de la Garosse	renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	079-2026	DIA 26J0052	Section B numéro 1074 Section B numéro 1716	90 Chemin de Seignan Sud	renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	080-2026	DIA 26J0054	Section D numéro 2496 Section D numéro 2508	65 rue Blanche Maupas	renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	081-2026	DIA 26J0056	Section AS numéro 30	14 rue des Marguerites	Renonce à exercer son droit de préemption

08/06/2026	082-2026	DIA 26J0057	Section D numéro 1008	425 Chemin de Bois Milon	Renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	083-2026	DIA 26J0058	Section AS numéro 276 Section AS numéro 278 Section AS numéro 279 Section AS numéro 281	3 rue Daniel Fournier	Renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	084-2026	DIA 26J0059	Section AB numéro 2077 Section AB numéro 2082 Section AB numéro 2083 Section AB numéro 2085	Impasse du Banquet	Renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	085-2026	DIA 26J0060	Section AB numéro 1976 Section AB numéro 1978 Section AB numéro 1980	1 Bis rue de Fonboudeau	Renonce à exercer son droit de préemption
08/06/2026	086-2026	DIA 26J0061	Section AH numéro 373	34 Chemin du Grand Ormeau	Renonce à exercer son droit de préemption